

## « SI VOUS N'ÊTES CIRCONCIS... »

**« Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Paul et Barnabas eurent avec eux un débat et une vive discussion ; et les frères décidèrent que Paul et Barnabas, et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour traiter cette question... » Act 15:1-2.**

Paul et Barnabas, prêchant l'Évangile libérateur de lieu en lieu et de ville en ville, constatent que des hommes, arrivant sur leurs pas, enseignent les œuvres de la Loi, qui prévalent sur la Grâce, au lieu de prêcher la Grâce qui œuvre dans les vies. L'Église, en son début, était composée de convertis d'entre les Juifs, et la circoncision, entre autres choses, était pour eux un problème, s'agissant aussi de leurs enfants à venir. C'était un test pour eux, la pierre de touche qui servait à reconnaître la fermeté de leur foi en Christ. L'apôtre Paul eut à combattre sans cesse cette tendance à retourner à la Loi, au point de devoir écrire aux croyants de la Galatie : « Voici, moi, Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la Loi toute entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la Loi ; vous êtes déçus de la Grâce. Pour nous, c'est de la foi que nous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice. Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision n'a de valeur, mais la foi qui est agissante par l'amour... », et, encore, écrira-t-il : « Ce n'est rien que d'être circoncis ou incirconcis ; ce qui est quelque chose, c'est d'être une nouvelle créature... » Gal 5:2-6, et 6:15. Aujourd'hui, il n'est besoin que de remplacer la circoncision par une institution, une doctrine, une autorité particulière, ou par un homme regardé comme apportant seul la Vérité, pour que les conséquences dans la vie des croyants soient les mêmes que celles, dont parle l'apôtre au sujet de la circoncision. L'adversaire, ne pouvant utiliser le péché ôté par Jésus, tente alors d'inciter l'esprit religieux de l'homme à « collaborer » à l'Œuvre de la Grâce, et, par-là, à y mettre obstacle d'une manière ou d'une autre.

« Si vous n'êtes pas, ou si vous ne faites pas ceci ou cela... ». Ces paroles expriment une simplification réductrice en ce qui concerne la Volonté, la Connaissance ou la Puissance de Dieu. Mais les Actes et la Pensée de Dieu ne se résument pas à la simple notion du rapport « de cause à effet ». Les « si vous n'êtes pas... » réduisent Dieu à la mesure de l'homme, et font de l'homme le décideur des choses de Dieu pour sa vie. L'homme légaliste a une compréhension, non pas dynamique, mais « technique » de l'Œuvre de Dieu. Or, la logique humaine n'entraînera jamais après elle la Puissance du Saint-Esprit pour l'accomplissement de l'Œuvre de Dieu. Aussi, faute de l'inspiration de la Grâce dans sa conception ou dans son enseignement, l'homme doit donc chercher appui en retournant au processus de la Loi, disant : « Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles... » Gal 3:12. Mais ceci, contrariant l'Œuvre de la Grâce, revient à faire prévaloir la lettre contre l'Esprit, et, surtout, à mettre en oubli le Sang du Sauveur crucifié et ressuscité, par lequel « La loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ nous a affranchi de la loi du péché et de la mort... » Rom 8:2.

Ce qui frappe le plus chez l'homme légaliste, ce sont ses contradictions. Il ne peut s'en apercevoir, parce que, ne repensant plus ce qu'il croit être vrai, sa propre assurance immobilise sa réflexion spirituelle, et, de là, il ne se renouvelle pas. Il se trahirait lui-même de penser autrement qu'il ne pense... au point de se priver d'un bien s'il ne correspond pas à l'idée qu'il s'en est faite. Aux Juifs, étonnés de ce qu'Il avait opéré une guérison le jour du sabbat, Jésus dit : « Moïse vous a donné la circoncision, non qu'elle vienne de Moïse, car elle vient des patriarches, et vous circoncisez un homme le jour du sabbat. Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, afin que la loi de Moïse ne soit pas violée, pourquoi vous irritez-vous contre moi de ce que j'ai guéri un homme tout entier le jour du sabbat ? Ne jugez pas selon l'apparence,

mais selon la justice... » Jean 7:22-24. Du jour du sabbat, réservé à la lecture de la Parole de Dieu et à la prière, les Juifs avaient fait une réelle servitude en multipliant les interdictions. Mais que naquît un fils, devant être circoncis le huitième jour, et que ce jour fût un jour de sabbat, avec le déplacement et l'activité que cela nécessitait de la part des personnes, prêtre et parents rassemblés, ils se voyaient obligés, en quelque sorte, de « violer » la loi pour « opérer » la circoncision ce jour du sabbat.

Si donc aujourd'hui il ne s'agit pas de la circoncision, sauf en ce qui concerne les Israélites, l'homme a cependant toujours su trouver des : « Vous devez faire ceci ou cela... » à mettre en travers du chemin de la Grâce, en mettant en relief des versets de la Parole et en les appliquant comme un joug sur les âmes. « Si vous ne croyez pas telle doctrine, si vous n'acceptez pas tel message, si vous ne manifestez pas telle expérience, si vous n'observez pas telle pratique, vous ne pouvez être dans la vérité, ou être sauvés, ou encore enlevés au dernier jour. Autant de « si... » que l'esprit légaliste extrait des Ecritures pour se particulariser, et les imposer aux autres. En réalité, les différents points de vue d'un croyant, qu'ils proviennent de ses pensées ou de ses propres doctrines, sont des systèmes de défense de son « moi », qui résiste à la profonde et entière soumission à l'Esprit de Vérité. En définitive, ce qu'un homme défend, ce ne sont pas ses points de vues ou ses doctrines, mais son indépendance, sa liberté, en choisissant une ou deux vérités qui lui conviennent, car il lui est plus aisé de suivre quelques vérités choisies que de se soumettre, en amont, à la seule Volonté de Dieu.

Les doctrines légalistes aboutissent donc, non pas à la transformation, mais à la « transposition » des vertus humaines, inchangées, dans le domaine spirituel. L'adversaire, en effet, cherche à ce que l'âme utilise ses propres talents et qualités pour le service de Dieu, afin d'en tirer elle aussi sa part de gloire. Les préceptes et les commandements, ainsi enseignés, ont toujours pour but le contentement de soi, moyennant quelque sacrifice, de l'homme charnel. Pour l'homme « religieux », Dieu est Celui sur qui « rebondissent » son zèle et ses propres efforts en autant de propres satisfactions, tandis que l'œuvre de l'homme spirituel, en quelque sorte, « se perd » en Dieu, en qui il la retrouvera sous forme de « récompense » pour l'éternité : I Cor 12:15.

Jésus dit : « Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le Royaume de Dieu... » Jean 3:3, et encore : « ... Si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux... » Matt 18:3. Les « Si » du Seigneur ont ceci de particulier qu'ils invitent à des mouvements, à des actes intérieurs, contrairement aux « si » de l'homme charnel qui sollicitent des signes extérieurs, visibles. Les Paroles de Jésus font appel à l'obéissance éclairée par la Révélation de l'Esprit, tandis que les préceptes des hommes font appel à une adhésion intellectuelle, ou à un acte de soumission à telle ou telle doctrine. L'homme, en érigeant la Parole en dogmes, fait appel à l'obéissance d'une conscience naturelle, qui demeure dans la mort spirituelle. La Grâce, elle, nous montre notre misère, la misère de notre propre obéissance, de notre propre justice, en vue d'aspirer à la Vie nouvelle et victorieuse reçue dans la foi. Ce qui est prioritaire chez l'homme sectaire, c'est sa propre interprétation de la Vérité ; sa propre doctrine étant, à ses yeux, plus importante que le croyant lui-même, sauf dès le moment où celui-ci la reçoit. Ce qu'il reçoit selon la lettre, le croyant peut l'accepter sans nécessairement une conviction profonde, tandis que celui qui a reçu la Parole par l'Esprit ne peut en user à sa guise. En effet, ce que l'homme reçoit de l'homme ne peut le changer ; seul, ce que nous recevons du Seigneur a le pouvoir de nous faire devenir ce qu'Il est en nous. Heureux l'homme qui distingue entre la parole humaine qui impose à faire ce qu'elle dit, et la Parole divine qui opère, en nous, la ressemblance à ce que Jésus « est ».